

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>me</sup> et MM. Thierry Cerutti, Sandro Pistis, André Python, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Florian Gander*

*Date de dépôt : 7 octobre 2019*

## **Projet de loi**

**modifiant la loi sur les jours fériés (LJF) (J 1 45) (Pour atténuer les inégalités que subissent les Genevois les jours fériés)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Modification**

La loi sur les jours fériés, du 3 novembre 1951, est modifiée comme suit :

#### **Art. 1, al. 1, lettres h et i (nouvelles, les lettres h et i anciennes devenant les lettres j et k)**

<sup>1</sup> Sont déclarés fériés les jours suivants :

- h) le vendredi suivant le jeudi de l'Ascension,
- i) le vendredi suivant le jeudi du Jeûne genevois,

### **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

A l'heure actuelle, force est de constater au sein de notre pays, les disparités et les inégalités qui touchent la population suisse en matière de jours fériés. Comme à l'accoutumée, les Genevois sont bien évidemment parmi les plus défavorisés au niveau national.

En termes statistiques, la moyenne suisse, si on la compare avec l'ensemble des autres cantons, se situe aux alentours des 11 jours fériés annuels, avec le canton du Tessin qui offre 15 jours.

A Genève, la loi sur les jours fériés (LJF) a établi ce seuil à 9.

Bien que Genève pouvait se targuer d'avoir le 4<sup>e</sup> PIB cantonal le plus élevé du pays en 2016 selon l'Office fédéral de la statistique, avec une somme atteignant les 47 909 milliards de francs<sup>1</sup>, et la ville de Genève, 2<sup>e</sup> ville de Suisse, qui génère la majeure partie de l'activité économique du canton, cela n'a pas été, ces dernières années, sans incidence sur la population genevoise.

En effet, l'attractivité de Genève de même que son développement frénétique ont engendré dans le même temps une perte significative de la qualité de vie de tous celles et ceux qui résident sur le territoire du canton.

On ne compte plus aujourd'hui les cas avérés de maladie au travail, qui sont d'ailleurs régulièrement relatés par les médias, tels que les dépressions nerveuses, burnouts et autres cas symptomatiques de travailleurs anxieux ou stressés à cause de leur travail, et qui hélas sont en passe de faire de Genève un véritable eldorado professionnel pour les psychanalystes et autres psychologues spécialisés.

Tout cela sans compter avec la densité élevée du canton, qui voit s'agglutiner sur un territoire relativement exigü une population de près de 500 000 habitants, en plus des quelque 120 000 travailleurs frontaliers qui entrent et sortent chaque jour en passant par nos frontières, pour venir travailler essentiellement en ville de Genève, ce qui n'est pas aussi sans instaurer, de surcroît, une concurrence malsaine sur le marché local de l'emploi, au détriment de la population genevoise, avec en filigrane le spectre

---

<sup>1</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut-canton.assetdetail.6369919.html>

du dumping salarial qui plane désormais sur les têtes des Genevois, toutes catégories confondues.

C'est à croire que tout est fait pour décourager la population de rester vivre à Genève, avec des conditions de vie qui se détériorent chaque jour un peu plus, un pouvoir d'achat qui s'amenuise et fond comme la neige au soleil, des primes d'assurance-maladie parmi les plus chères du pays et qui malgré cela prennent l'ascenseur tous les ans, des loyers et des impôts qui englobent le fruit du labeur de nos concitoyens, sans aucune contrepartie de l'Etat, bien au contraire si l'on en croit notamment la récente votation sur la RFFA, qui pour rappel réduit de façon importante l'impôt sur les entreprises.

Dès lors, et en vue d'atténuer certes modestement l'ensemble de ces désagréments, nous considérons que nous serions sans doute bien inspirés de prendre exemple sur nos compatriotes tessinois et uranais qui accordent à leurs concitoyens 15 jours fériés par an. Sans aller aussi loin dans la mesure, nous pensons qu'il serait opportun que l'Etat entreprenne d'ajouter 2 jours fériés à notre calendrier, qui pourraient idéalement être fixés le vendredi qui suit le jour de l'Ascension, ainsi que celui qui suit le jour du Jeûne genevois. Cela permettrait de garantir à notre population de bénéficier au moins de deux week-ends prolongés par année, tout en effaçant les inégalités existant entre les différents cantons suisses, pour une fois en faveur de la population genevoise.

Pour l'ensemble des éléments précités, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.